# Les conditions féminines au XIXe siècle

Au XIXe siècle, les femmes sont soumises à leur mari dans la loi, travaillent beaucoup pour peu et restent exclues du vote. Tu sauras décrire leur condition et présenter les femmes qui ont lutté pour l'égalité.

L'ESSENTIEL

**Au XIXe siècle, les femmes sont soumises à leur mari dans la loi, travaillent pour de bas salaires et ne votent pas ; certaines luttent pour l'égalité.**

Astuce : Retiens trois dates : 1804, la femme mariée doit obéissance ; 1884, le divorce revient ; 1944, les Françaises obtiennent enfin le droit de vote.

- Code civil de 1804 : la femme mariée doit obéissance à son mari.
- Les femmes travaillent beaucoup (domestiques, ouvrières du textile) pour des salaires bien plus faibles.
- 1880 : loi Camille Sée, lycées publics de jeunes filles ; 1881-1882 : école obligatoire pour les filles aussi.
- 1884 : rétablissement du divorce ; 1907 : la femme mariée dispose de son salaire.
- Louise Michel s'engage dans la Commune de Paris en 1871.
- Hubertine Auclert réclame le droit de vote des femmes, comme les suffragettes britanniques.
- Les Françaises n'obtiennent le droit de vote qu'en 1944.

EXEMPLE GUIDÉ

**Document : le premier numéro du journal La Citoyenne, fondé par Hubertine Auclert en 1881. Présente ce document.**

1. Je donne sa nature : c'est un journal, une source écrite de l'époque.
2. Je donne l'auteure et la date : Hubertine Auclert, en 1881, sous la IIIe République.
3. Je situe le contexte : les femmes n'ont alors pas le droit de vote.
4. Je dis son intérêt : ce journal réclame le droit de vote des femmes, qu'elles n'obtiendront qu'en 1944.

PIÈGE DU BREVET

### Les femmes restaient-elles à la maison ?

Beaucoup d'élèves pensent que les femmes du XIXe siècle ne travaillaient pas. En réalité, la plupart travaillent : paysannes, domestiques, ouvrières. Montre plutôt qu'elles sont moins payées et privées de droits.

EXERCICE TYPE BREVET

### La femme mariée dans le Code civil

Document : article 213 du Code civil de 1804, promulgué sous le Consulat de Napoléon Bonaparte : « Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari. »

1. Présente le document : nature et date.

2. Explique la relation entre l'homme et la femme que décrit cet article.

3. Cite une loi ou une date qui montre une amélioration de la condition des femmes avant 1914.

4. Développement construit : en quelques lignes, décris les conditions de vie et de travail des femmes au XIXe siècle et leurs combats.

Indice : Pense à trois domaines : la loi, le travail, l'éducation, puis aux femmes qui ont lutté.

CORRIGÉ

1. C'est un article de loi, extrait du Code civil de 1804, qui organise la vie des Français (famille, propriété, contrats).

2. L'homme et la femme ne sont pas égaux : le mari protège et commande, la femme lui obéit. La femme mariée est soumise à l'autorité de son mari.

3. Par exemple : en 1907, la femme mariée peut disposer librement de son salaire ; ou en 1880, la loi Camille Sée crée les lycées de jeunes filles.

4. Au XIXe siècle, la femme mariée est soumise à son mari par le Code civil et ne peut pas voter. La plupart des femmes travaillent, comme domestiques, couturières ou ouvrières du textile, pour un salaire bien plus faible que celui des hommes. Leur instruction progresse avec les lois Ferry de 1881-1882 et les lycées de jeunes filles. Des femmes luttent pour leurs droits : Louise Michel pendant la Commune en 1871, Hubertine Auclert pour le droit de vote. Celui-ci ne sera obtenu qu'en 1944.